



BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS PARTICIPANTS OCCASIONNELS NON LICENCIES A LA FFC

Supplément individuelle accident pour les non-licenciés de la FFC :

Epreuves concernées :

- Légende 300 : forfait de 2.50 € en supplément
- La Bikepacking 300 : forfait de 2.50 € en supplément
- La défi 200 : forfait de 2.50 € en supplément
- Gravel 100 : forfait de 2.00 € en supplément
- Gravel 70 solo ou Duo : forfait de 2.00 € en supplément

Tableau des garanties : option 1 pour le festival Nature is Bike.

GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENTS	OPTION 1	OPTION 2	ASSISTANCE
DECES - Majoration en cas de mariage, PACS ou Vie Maritale - Majoration par enfant légitime reconnu ou adoptif mineur ou majeur fiscalement à charge	10 000 € +5 000 € +5 000 €		
INVALIDITE PERMANENTE	100 000€	300 000€	
FRAIS MEDICAUX - Frais pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation, forfait journalier et frais de premier transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier - Soins prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale - Frais pour les assurés ne bénéficiant pas de la SS ou de la CMU - Soins et prothèses dentaires - Bris de lunettes ou de lentilles correctrices et prescrites médicalement	150% de la base de remboursement de la Sécurité Sociale 200 € par accident 200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident		
ASSISTANCE - Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure - Prestations d'assistance en cas de décès - Assistance déplacements	NEANT		OUI